



SAICM/ICCM.2/4



Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques

Distr. : Générale
23 mars 2009

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 a) de l'ordre du jour*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : évaluation et orientation de la mise en œuvre,
examen et actualisation de l'Approche stratégique**

**Rapport sur les informations fournies par les parties prenantes en
réponse au questionnaire sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique**

Note du secrétariat

1. On trouvera dans l'annexe à la présente note la section introductive et le résumé d'un rapport sur les informations fournies par les parties prenantes en réponse à un questionnaire établi par le secrétariat au sujet de la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
2. Le présent document est distribué dans les six langues officielles de l'ONU. Le rapport complet est publié, en anglais seulement, sous la cote SAICM/ICCM.2/INF/20. Un recueil des contributions soumises par les parties prenantes en réponse au questionnaire peut être consulté sur le site Internet de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (<http://www.saicm.org>).

* SAICM.ICC.2/1.

K0951129

210409

Annexe

Rapport sur les informations fournies par les parties prenantes en réponse au questionnaire sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, telles que définies au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, est "de recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique". La Conférence a besoin des informations obtenues par le biais de ces rapports pour s'acquitter d'autres fonctions parallèles, notamment examiner et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, prendre des décisions stratégiques, programmer, déterminer les priorités, actualiser l'Approche stratégique au besoin, formuler des orientations pour la mise en œuvre et rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés dans la mise en œuvre.

2. La Conférence n'a pas encore arrêté les modalités de la présentation de rapports au titre de l'Approche stratégique et doit examiner cette question à sa deuxième session, en même temps que celle de la participation de toutes les parties prenantes à un futur mécanisme de communication des informations. En attendant, il a été convenu, dans le cadre des préparatifs de la deuxième session, de demander au secrétariat d'établir à titre provisoire un questionnaire qui permettrait aux parties prenantes de fournir à la Conférence à ladite session des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

3. Ce questionnaire a été publié en deux versions, l'une pour les gouvernements et l'autre pour les organisations. On trouvera sur le site Internet de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (<http://www.saicm.org>) un recueil des réponses reçues des parties prenantes, ainsi que les réponses soumises à titre individuel au secrétariat. Dans le questionnaire étaient demandées des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités engagées au titre des cinq objectifs de l'Approche stratégique énoncés dans les paragraphes 14 à 18 de la Stratégie politique globale, à savoir :

- a) Réduction des risques;
- b) Connaissances et information;
- c) Gouvernance;
- d) Développement des capacités et coopération technique;
- e) Trafic international illicite.

4. La présente note résume les réponses reçues. Le cas échéant, des commentaires et des informations supplémentaires sont fournis par le secrétariat. Les réponses résumées sont présentées suivant l'ordre dans lequel les questions ont été posées dans le questionnaire. Les réponses reçues des gouvernements et celles reçues des organisations font l'objet de résumés séparés.

II. Résumé

5. Ont répondu au questionnaire établi par le secrétariat sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique : 36 gouvernements, une organisation d'intégration économique régionale, sept organisations intergouvernementales et onze organisations non gouvernementales. Bien qu'on ait reçu des réponses en provenance de pays développés, de pays en développement et de pays à économie en transition, il a été difficile, en raison de leur nombre relativement restreint, d'en tirer des conclusions significatives au sujet d'une région du monde ou une autre. On dispose néanmoins, dans certains cas, de quelques indications sur des efforts du même type entrepris aux niveaux régional et sous-régional.

6. Les réponses au questionnaire montrent que des efforts considérables ont été faits par beaucoup de gouvernements et d'organisations pour mettre en œuvre l'Approche stratégique ou encourager la réalisation de ses objectifs aux niveaux national, régional ou infrarégional. Dans le cas des gouvernements, ces efforts ont souvent impliqué l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les documents officiels de planification et les initiatives pertinentes. Certains gouvernements de pays développés ont indiqué que les

plans et programmes existants relatifs à la gestion des produits chimiques reflétaient adéquatement les objectifs de l'Approche stratégique. Certains gouvernements de pays en développement et de pays à économie à transition semblent compter sur des projets financés par le Programme de démarrage rapide pour évaluer les besoins et les capacités et intégrer les objectifs de l'Approche stratégique dans leurs stratégies ou plans.

7. Tous les gouvernements et toutes les organisations non gouvernementales et intergouvernementales qui ont répondu au questionnaire ont signalé avoir désigné des correspondants pour l'Approche stratégique. La plupart des gouvernements ont indiqué que leurs correspondants faisaient partie du ministère ou de l'organisme responsable de l'environnement. Quelques-uns les ont établis au sein de leur ministère des affaires étrangères, de la santé ou du travail.

8. Des dispositifs de coordination pour l'Approche stratégique semblent avoir été mis en place par la plupart des gouvernements et des organisations, bien que des différences soient observées entre les dispositifs décrits. Une majorité des gouvernements ont indiqué qu'ils avaient confié les fonctions de coordination à des comités ou des groupes de travail interministériels. La plupart ont signalé que ces fonctions incombaient à des comités ou organes constitués de représentants des secteurs public et privé, notamment de la communauté universitaire, des organisations non gouvernementales et des autres groupes intéressés de la société civile; quelques-uns ont fait savoir que les efforts de coordination relevaient de comités interministériels composés uniquement d'agents de l'État. Quelques pays en développement n'ont toujours pas établi de mécanismes de coordination, mais ont soumis des demandes de financement au titre du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique pour des projets prévoyant notamment l'établissement de tels mécanismes. Il ressort des réponses soumises par les organisations que celles-ci ont mis en place divers organes, notamment des groupes de travail, des équipes spéciales, des comités scientifiques et des groupes régionaux de coordination, pour donner suite à l'Approche stratégique et à ses objectifs.

9. D'après les réponses reçues des gouvernements, des réunions de planification et des ateliers d'établissement des priorités ont été organisés dans la plupart des pays pour examiner l'Approche stratégique ou des questions connexes intéressant la gestion des produits chimiques. Parmi les parties prenantes qui y ont participé figuraient des représentants du secteur public et privé, d'organisations non gouvernementales, de la communauté universitaire et de la société civile. Les objectifs, les résultats et la fréquence de ces réunions varient sensiblement suivant les dispositifs de coordination, les priorités et les progrès réalisés.

10. Parmi les priorités les plus fréquemment retenues par les réunions et citées par les gouvernements se trouvent la diffusion et l'échange d'informations sur les questions de sécurité chimique et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. La nécessité d'améliorer l'engagement et les efforts de coopération des parties prenantes et l'importance de la promotion des synergies pour réaliser les objectifs des programmes d'action nationaux et internationaux sur les produits chimiques ont aussi été soulignées.

11. D'après certaines réponses fournies par les gouvernements, des efforts régionaux ou sous-régionaux ont été envisagés pour encourager la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Dans le cadre du MERCOSUR, le marché commun sud-américain, un plan régional sur les produits chimiques a été mis au point sous l'égide du Plan d'action mondial de l'Approche stratégique. Par ailleurs, une proposition tendant à inviter le Comité sur la sécurité chimique des pays d'Amérique centrale à intégrer dans ses plans un système sous-régional de gestion des produits chimiques, en liaison directe avec l'Approche stratégique, a été examinée. Des réunions de consultation ont été organisées entre les membres de l'Accord de libre-échange nord-américain afin d'examiner les possibilités de mise en œuvre au niveau régional. Les États membres de l'Union européenne, ainsi que d'autres pays en voie d'adhésion à l'Union, ont signalé que des discussions préliminaires sont en cours sur une stratégie de gestion des produits chimiques aux niveaux national et régional reposant sur les activités menées dans le cadre du règlement de la Commission européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

12. Plusieurs gouvernements ont signalé avoir élaboré des plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique, bien que l'état d'avancement de ces plans et les résultats escomptés soient variables. Dans certains cas, aucun plan spécifique n'est prévu et il est envisagé de tirer parti des mécanismes existants de gestion des produits chimiques pour mener à bien les activités prévues dans le Plan d'action mondial. Les pays en développement et les pays à économie en transition attendent des résultats similaires des phases initiales de leur effort de planification de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Il ressort aussi des réponses au questionnaire qu'un petit nombre de pays en développement et de pays à économie en transition

comptent faciliter des activités de renforcement des capacités au niveau national par le biais du Programme de démarrage rapide. En revanche, les pays développés ont paru avoir davantage progressé dans leurs efforts de mise en œuvre, soit grâce à l'élaboration de plans spécifiques pour l'Approche stratégique, soit au moyen de l'incorporation des objectifs de l'Approche stratégique dans les actuelles stratégies de gestion des produits chimiques.

13. Les réponses reçues des organisations ont aussi montré que le travail de planification initiale est un processus continu venant conforter l'Approche stratégique. La plupart des organisations non gouvernementales ont signalé qu'elles participaient activement aux initiatives nationales, offrant des contributions et des vues sur la gestion des produits chimiques, élaborant des campagnes de sensibilisation et d'éducation et impliquant de manière générale la société civile dans ces dossiers. La participation et les contributions du secteur universitaire et des institutions de recherche ont été jugées indispensables aux débats et à l'établissement de priorités à l'échelon national. Les réponses soumises par le secteur industriel donnent à penser que l'industrie s'attache surtout à contribuer à l'Approche stratégique par le biais de programmes spécifiques visant à encourager les entreprises à mettre en œuvre au niveau international des politiques propres à améliorer leurs indicateurs de performance environnementale.

14. Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques jouent un rôle central dans le processus de mise en œuvre de l'Approche stratégique. Comme indiqué dans les réponses reçues, des activités sont entreprises pour renforcer les connaissances et l'expertise dans les domaines pertinents, notamment celui de l'examen des problèmes émergents pouvant présenter de l'intérêt pour le Plan d'action mondial. Ces organisations proposent aussi des formations et des programmes spécialisés de développement des capacités, produisent et diffusent des documents techniques et opérationnels, offrent leur coopération et facilitent la coordination entre les parties prenantes. Ce sont là des outils dont les gouvernements et les parties prenantes en général pourraient vouloir tirer parti pour étayer leurs efforts de mise en œuvre.

15. Les informations que l'on a cherché à obtenir dans le cadre des préparatifs de la deuxième session de la Conférence pourraient donner une indication de l'ampleur des progrès réalisés jusqu'ici dans les cinq catégories d'objectifs énoncées dans la Stratégie politique globale. De manière générale, la plupart des pays semblent convenir que les mesures de réduction des risques devraient viser avant tout à évaluer l'exposition professionnelle aux produits chimiques toxiques, des recommandations étant ensuite formulées aux fins de la réalisation des études de risques nécessaires pour appuyer la prise de décisions. L'importance de l'identification et de l'application de mesures de prévention pour réduire l'exposition, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation, a aussi été soulignée. Les réponses ont également signalé que l'intégration d'initiatives de réduction des risques dans les plans et programmes de développement existants était un bon moyen d'aller de l'avant.

16. En réponse aux questions sur les actions engagées dans le domaine de l'information et des connaissances, les gouvernements ont estimé que des améliorations devaient être apportées aux mécanismes de coordination pour couvrir les questions relatives à la sécurité et à la gestion des produits chimiques et ont souligné, en particulier, l'importance du partage et de l'échange d'informations entre les parties prenantes. Les programmes de formation et d'éducation prévoyaient, semble-t-il, des activités stratégiques pour améliorer la prise de conscience et impliquer la société civile. Plusieurs organisations ont considéré que des ateliers et des séminaires sur la sécurité chimique devaient être organisés et que les informations déjà disponibles sous divers formats devaient être mises à la disposition des secteurs intéressés.

17. Dans leurs réponses, les pays en développement comme les pays à économie en transition se sont accordés à reconnaître qu'il fallait travailler sur certains aspects de la gouvernance, ce qui a permis de mettre en lumière les problèmes rencontrés par quelques-uns d'entre eux en matière de gestion des produits chimiques. La nécessité de revoir, d'actualiser et, surtout, de renforcer la législation et les politiques relatives aux produits chimiques actuellement en vigueur au niveau national a été fortement soulignée. En revanche, dans les pays où une législation adaptée paraît être en place pour appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique, l'accent semble plutôt être mis sur l'activation des mécanismes existants de coordination avec les parties prenantes et sur la fourniture d'un appui sous forme d'assistance technique et de formations portant sur les questions de mise en œuvre et de respect. S'agissant des organisations, l'application de stratégies sectorielles spécifiques est préconisée pour encourager la prévention de la pollution et l'amélioration des performances environnementales, ce qui peut être considéré comme une démarche positive destinée à favoriser la mise en conformité avec les règlements applicables. D'autres organisations préfèrent travailler directement avec les gouvernements, offrant une expertise technique et des informations sur des questions connexes, notamment pour faciliter la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

18. Étant donné que la plupart des pays qui ont répondu au questionnaire étaient en développement ou à économie en transition, les informations fournies concernant le renforcement des capacités revêtaient une importance particulière et avaient des rapports directs avec les autres objectifs de l'Approche stratégique. Dans de nombreux cas, les gouvernements concernés ont indiqué qu'ils souhaitaient recevoir une assistance technique et financière pour faciliter le progrès des activités initiales de planification et d'habilitation ayant trait à l'Approche stratégique. Les pays développés ont fait part d'activités continues d'aide au développement et au renforcement des capacités dans un large éventail de domaines, y compris l'Approche stratégique, la gouvernance, la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, les registres des transferts et des rejets de polluants, le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et, au niveau européen, les activités liées au règlement de la Commission européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Dans leurs réponses, les organisations ont confirmé qu'elles continuaient de soutenir le développement et le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement. Parmi les domaines de travail les plus couramment mentionnés figuraient des programmes de formation spécialisés, des travaux sur le terrain et des recherches, la promotion d'initiatives de production propre et d'autres technologies et pratiques environnementales de pointe.

19. S'agissant du trafic international illicite, les réponses ont souligné la nécessité d'encourager le déploiement d'efforts soutenus et concertés pour empêcher et contrôler le commerce illicite de substances chimiques préoccupantes et le transfert illicite de déchets dangereux. Dans la plupart des pays, cette responsabilité incombe essentiellement aux autorités douanières. Cependant, la coopération avec d'autres secteurs exerçant des fonctions pertinentes en matière de gestion et de sécurité des produits chimiques est jugée essentielle, surtout en ce qui concerne les mesures d'application et de contrôle du respect prévues dans les accords multilatéraux sur l'environnement et dans les réglementations nationales. En général, les organisations ont reconnu la pertinence de cette question et offert leur appui aux gouvernements sous la forme de programmes de formation, de la collecte d'informations, de la fourniture de données de recherche et de terrain, de la promotion du Système général harmonisé et d'autres pratiques de prévention.

20. Le Programme de démarrage rapide étant le seul nouveau mécanisme expressément consacré au soutien des activités initiales de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, un grand nombre de pays en développement et de pays à économie en transition ont répondu qu'ils avaient fait appel à ce Programme pour lancer la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Le secrétariat note que sur les 166 propositions de projet reçues au cours des cinq cycles de demande de financement auprès du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide qui ont eu lieu entre mai 2006 et octobre 2008, 74 ont été approuvées. Ces projets, qui seront mis en œuvre par 60 gouvernements et sept organisations de la société civile, se dérouleront dans 73 pays, dont 34 font partie des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

21. Les questions supplémentaires soulevées par les enquêtés concernaient, entre autres, la nécessité d'encourager une action mondiale sur le mercure et d'autres métaux lourds; l'examen des questions émergentes telles que la nanotechnologie, les nanomatériaux, les jouets et la sécurité chimique, les solutions et produits de remplacement; les activités de prévention des accidents industriels majeurs; la ratification des instruments internationaux pertinents; et l'importance de l'élaboration de matériels et de directives dans les langues locales pour les communautés rurales.